

Les productrices et producteurs de cultures commerciales

Mémoire présenté
à la Commission sur l'avenir de l'agriculture
et de l'agroalimentaire québécois

Par le

Syndicat des producteurs de cultures commerciales
de la région de Saint-Hyacinthe et de l'Estrie

Le 19 avril 2007

TABLE DES MATIÈRES

Le Syndicat des producteurs de cultures commerciales de la région de Saint-Hyacinthe et de l'Estrie	3
Introduction	4
Les grandes cultures sur le territoire du syndicat	5
Les défis de la production céréalière	6
Une occupation du territoire dans le respect des bonnes pratiques.....	7
Des besoins rencontrés	9
Conclusion	10

Le Syndicat des producteurs de cultures commerciales

Le territoire couvert par le Syndicat des producteurs de cultures commerciales de la région de Saint-Hyacinthe et de l'Estrie est le même que celui des Fédérations de l'UPA de Saint-Hyacinthe et de l'Estrie combinées. Il correspond plus ou moins à la Montérégie-Est et aux Cantons de l'Est. Il s'étend de Sorel jusqu'à la frontière américaine. Du côté ouest, il longe la rivière Richelieu de part et d'autre pour la partie Beloeil / Sorel. Du côté est, son territoire s'étend jusqu'aux frontières du Maine.

Il est le plus important syndicat des producteurs de cultures commerciales du Québec avec ses quelque 2 654 entreprises céréalères et ses 4 429 productrices et producteurs de grandes cultures.

Tableau 1 : Nombre d'entreprises et d'exploitants par MRC et par territoire

Territoires/MRC		Nombre d'entreprises	Nombre d'exploitants
Saint-Hyacinthe	Brome-Missisquoi	253	410
	La Haute-Yamaska	81	125
	Acton	130	243
	Le Bas-Richelieu	129	214
	Les Maskoutains	801	1299
	Rouville	268	462
	Le Haut-Richelieu	323	526
	La Vallée du Richelieu	249	371
	Total Saint-Hyacinthe	2 234	3 650
Estrie	Arthabaska	6	14
	Asbestos	63	120
	Coaticook	158	324
	De l'Amiante	13	22
	Granit	24	38
	Haut St-François	46	79
	Val St-François	58	104
	Memphrémagog	41	61
	Acton/Brome-Missisquoi	11	17
	Total Estrie	420	779
Total		2 654	4 429

Source : Liste des producteurs agricoles, UPA, 2007

Le syndicat est actuellement composé de 14 administrateurs et d'un observateur du secteur de l'Estrie.

Introduction

Le Syndicat des producteurs de cultures commerciales de la région de Saint-Hyacinthe et de l'Estrie tient à remercier la Commission de lui laisser la possibilité d'exprimer sa vision du développement des grandes cultures en Montérégie-Est et en Estrie. La vision du syndicat s'inscrit à l'intérieur du mandat de la Commission qui doit identifier les solutions à mettre en œuvre pour relever les défis de la compétitivité et des revenus agricoles, des attentes sociétales et de la mise en valeur des potentiels régionaux.

Afin de mieux camper nos propositions de développement futur de notre secteur, il importe d'en connaître le présent. Après ce bref explicatif, les défis auxquels sont confrontés les productrices et producteurs de cultures commerciales de la région de Saint-Hyacinthe et de l'Estrie seront exposés. Finalement, une vision du développement de la production céréalière sera élaborée.

La production céréalière sur le territoire du syndicat

La production céréalière est le premier maillon de la chaîne alimentaire québécoise : les productions animales dépendent des céréales et protéagineuses pour l'alimentation du bétail. Certaines céréales et protéagineuses sont aussi destinées à la consommation humaine : c'est notamment le cas du blé, du soya à hile clair et du haricot sec pour ne nommer que ceux-là. C'est pour cette raison que les productions céréalières occupent la majeure partie du territoire de la Fédération de l'UPA de Saint-Hyacinthe et une bonne partie de celle de l'Estrie.

Il est important de préciser que le territoire du syndicat dans Saint-Hyacinthe couvre huit MRC, soit les MRC Acton, Brome-Missisquoi, Des Maskoutains, La Haute-Yamaska, Rouville, Le Bas-Richelieu, La Vallée-du-Richelieu et Le Haut-Richelieu. Pour cette dernière MRC, seule la partie localisée à l'est de la rivière Richelieu fait partie du territoire du syndicat. En Estrie, ce sont les MRC Asbestos, Coaticook, Haut Saint-François, Val Saint-François et Memphremagog, de même que plusieurs municipalités des MRC Le granit, l'Amiante et Arthabaska.

Il faut noter cependant que ces deux territoires, malgré qu'ils soient représentés par le même syndicat, se distinguent grandement au niveau du climat et des productions qu'on y cultive. En Estrie, dès que l'on rencontre le contrefort appalachien, les céréales dites à paille peuvent occuper une grande partie des superficies ensemencées, malgré la présence de maïs et de soya. Dans Saint-Hyacinthe, plaine extrêmement fertile, le maïs et le soya occupent la plus grande partie des superficies ensemencées, et l'on retrouve du blé, des haricots secs et de l'orge brassicole dans les rotations de cultures des entreprises. Saint-Hyacinthe a un nombre important de fermes spécialisées en grandes cultures, alors qu'en Estrie, on retrouve des fermes mixtes animales-végétales cultivant des grandes cultures dans une proportion moindre. D'ailleurs, pour beaucoup de ces fermes, la commercialisation des céréales est un sous-produit de la production animale. Cette commercialisation ne s'effectuant qu'en année d'abondance des grains.

Tableau : Type de fermes sur le territoire de Saint-Hyacinthe

MRC	Type de production mixte : animale/grandes cultures				
	Lait/	Porc/	Bovins/	Autres/	Spécialisée
Brome-Missisquoi	54	25	38	38	98
Haute-Yamaska	13	13	17	24	14
Acton	33	19	16	12	50
Bas Richelieu	27	12	12	25	53
Maskoutains	107	148	64	229	253
Rouville	54	47	22	68	77
Haut-Richelieu	87	18	29	28	161
Vallée du Richelieu	45	3	14	64	123
Totaux	420	285	212	488	829

Comme on peut le constater, les fermes spécialisées en grandes cultures sont nombreuses sur le territoire de Saint-Hyacinthe. Elles se concentrent dans les MRC des Maskoutains, du Haut-Richelieu et de la Vallée-du-Richelieu. Mais comme plusieurs fermes font aussi des grandes cultures pour leurs besoins personnels, les céréales et protéagineuses occupent donc une grande partie du territoire. Les producteurs sont en quelque sorte les jardiniers du grenier québécois.

LES DÉFIS DE LA PRODUCTION CÉRÉALIÈRE

Au cours des dernières années, la production céréalière a traversé l'une de ses pires crises de revenus. Après avoir connu des chutes de prix importantes, conjointement à une hausse marquée des prix des intrants en partie due à la valeur du dollar canadien, les producteurs ont été à la merci des aléas climatiques.

ÉCONOMIQUE

Le plus important défi de la production céréalière est d'obtenir son coût de production. Étant le premier maillon de la chaîne alimentaire, cette production tend à suivre les besoins des entreprises animales et les déboires qu'elles peuvent connaître. Dans les années de « vaches maigres », où la santé animale, les moratoires et les exigences environnementales ont raison des productions animales, la demande en grain tend à diminuer grandement, rendant d'autant plus difficile l'ajustement des cultures aux besoins exprimés. Elle est donc très liée à l'offre et à la demande. De plus, la production québécoise ne représentant qu'un faible pourcentage de la production nord américaine. Elle est tributaire de la commercialisation des grands joueurs comme les États-Unis qui sont soutenus fortement par les programmes agricoles du Farm Bill américain.

Les producteurs de cultures commerciales ont poursuivi la production d'aliments de qualité, répondant aux critères exigés par les consommateurs, tout en travaillant d'arrache-pied à leur perfectionnement et à l'amélioration des techniques culturales afin de devenir de plus en plus efficaces. Mais malgré les efforts des producteurs, les enjeux mondiaux et américains n'ont pas permis aux producteurs de profiter de cette meilleure efficacité durement acquise car l'entrée en sol canadien de denrées produites ailleurs sous des conditions économiques plus favorables amène des niveaux de prix inadéquats ne permettant plus aux producteurs de rencontrer leurs coûts de production.

Le gouvernement a un rôle de premier plan à jouer dans le maintien des conditions favorables à la survie de l'agriculture québécoise. Il est en fait le coordonnateur qui doit s'assurer que tous les maillons de la chaîne alimentaire sont en mesure de bien jouer leur rôle et d'en vivre. Il doit être à l'écoute du maillon le plus faible : en solidifiant ce maillon, c'est toute la chaîne qui s'en trouve solidifiée et qui peut faire face aux grands joueurs mondiaux de l'alimentation.

Recommandation

Une politique de soutien de la production céréalière, premier maillon de la chaîne alimentaire, pour lui permettre de faire face aux aléas climatiques et aux conditions de marché et de demeurer compétitive face aux grands producteurs américains qui envahissent le marché canadien.

UNE OCCUPATION DU TERRITOIRE DANS LE RESPECT DES BONNES PRATIQUES

En Estrie, l'occupation du territoire par les producteurs permet la conservation des sols en culture et la viabilité des communautés. Certains secteurs doivent leur survie à l'agriculture et à la foresterie. La zone agricole occupe d'ailleurs 705 447 ha dans cette région dont la moitié est occupée par des entreprises agricoles enregistrées¹.

Dans la région de la Montérégie-Est, les grandes cultures occupent une très grande partie du territoire. Les productrices et les producteurs, par leur passion de la terre et de leur métier, sont en quelque sorte les jardiniers du grenier alimentaire québécois et façonnent le paysage Montérégien. Pour la Montérégie-Est seulement, ce sont un peu plus de 600 000 ha qui font partie de la zone agricole dont 75 % occupés par des entreprises agricoles enregistrées¹. En 10 ans, la région a perdu 1 218 ha qui sont passés en zone non agricole¹. Et c'est sans compter les pertes de superficies sur les terres accueillant désormais des usages autres qu'agricoles.

Les producteurs de cultures commerciales, comme tous les producteurs, sont responsables du patrimoine agricole et forestier et du maintien en culture d'une portion importante du maigre 2 % de terres arables québécoises, et ce, malgré les pressions constantes pour le développement d'activités autres qu'agricoles en zone agricole. La Montérégie-Est est particulièrement sensible à ces pressions puisqu'une bonne portion de son territoire est situé dans la deuxième et troisième couronne de la banlieue Montréalaise. En Estrie, la villégiature représente une source constante de pression dans les milieux agroforestiers .

Les productrices et producteurs contribuent fièrement à conserver en santé les terres et les boisés dont ils ont la charge dans le respect des bonnes pratiques agricoles basées sur des connaissances reconnues par la gent scientifique et universitaire, et vulgarisées par des conseillers reconnus. Ils sont cependant souvent confrontés aux politiques changeantes des différents paliers de gouvernements. En quelques années seulement, les pratiques reconnues par l'industrie agricole et alimentaire ont radicalement changé amenant des modifications importantes aux méthodes de travail des producteurs. Ils ont consenti des efforts appréciables en agroenvironnement pour améliorer les pratiques et pour protéger le bien commun, et ce, malgré le faible soutien gouvernemental et malgré l'impact de ce changement de pratique sur ses coûts de productions. Et tous ces efforts n'ont fait qu'exacerber la précarité financière de plusieurs entreprises céréalières, sans pour autant satisfaire pleinement aux exigences de plus en plus importantes des citoyens des communautés rurales.

Car ces communautés, ces citoyens, ces instances gouvernementales, demandent de plus en plus aux producteurs de conserver le patrimoine agricole et forestier, d'en conserver la biodiversité, considéré par plusieurs comme bien commun. Les producteurs, non sans vouloir agir sur leur environnement, sont les seuls propriétaires de ces superficies et les seuls à en assumer la pleine responsabilité financière.

¹ Commission de protection du territoire : Rapport annuel de gestion 2005-2006

Les productrices et les producteurs de grandes cultures sont essouffés. La fierté et la passion qui les animent depuis tant d'années s'amenuisent, confrontées aux assauts répétés des différents courants de pensées agronomiques, sociétales et économiques.

Recommandation

Des politiques de protection de l'environnement souples et adéquates accompagnées de mesures de compensation pour les producteurs.

Des politiques de protection du territoire et des activités agricoles permettant réellement ce pourquoi elles ont été créées : la protection du territoire et des activités agricoles en zone agricole.

DES BESOINS RENCONTRÉS

Les productrices et les producteurs sont prêts à remplir les besoins alimentaires de la population. Ils l'ont prouvé au cours des années en répondant aux besoins exprimés par les populations. Ils sont aussi prêts à rencontrer les autres besoins que la population exprime tels les biocarburants, le biodiesel, les neutraceutiques et l'utilisation des fonctions et des composantes des plantes à des fins autres qu'alimentaires (plastique, cellulose, etc.).

Cependant, le développement des technologies propres à ces nouvelles fonctions est en cours et les producteurs n'ont pas acquis la capacité nécessaire à la modification des pratiques et des infrastructures requises. La réponse aux nouveaux besoins exprimés des consommateurs doit se faire en partenariat avec le gouvernement qui doit offrir un soutien à la recherche dans ces nouveaux domaines. Un soutien au transfert technologique est nécessaire pour permettre cette conversion des pratiques et des infrastructures. Le gouvernement et la société doivent reconnaître l'importance économique de ces nouvelles fonctions qui permettront l'élargissement des débouchés pour les cultures à valeur ajoutée.

Il importe cependant d'insister sur la nécessité de permettre aux productrices et aux producteurs d'avoir une place de choix dans cette nouvelle industrie et de s'y impliquer à tous les niveaux.

Recommandation

Mettre en place un soutien technologique et financier, de même que des outils législatifs nécessaires à nos instances régissant les marchés agricoles pour permettre de concrétiser cette implication dans des structures de production et de mise en marché des fonctions autres qu'agricoles des plantes cultivées.

Conclusion

Le monde agricole, les productrices et les producteurs de cultures commerciales sont encore fiers de ce qu'ils accomplissent. Ils sont encore passionnés par leur métier, malgré les pressions populaires sur leur profession. Malgré les difficultés rencontrées au cours des années, malgré la gourmandise populaire pour les terres, les boisés et les domaines en zone agricole, ils ne cultivent pas seulement pour cultiver. Ils le font par et pour cette passion qui les anime.

Mais malgré cette force vitale, la passion tend à s'amenuiser quand les producteurs se sentent seuls à défendre un mode de vie, de culture, à défendre une occupation particulière du territoire. Cette passion s'amenuise encore plus lorsque l'incompréhension de la société, reflétée dans les politiques castrantes et contraignantes, par la spéculation foncière, amènent des baisses de revenus, de qualité de vie, de possibilités de transfert à une relève de plus en plus découragée. Ils sont encore passionnés, mais aimeraient eux aussi pouvoir encore vivre pleinement de leur métier, comme le font les autres travailleurs de la société.

Les productrices et les producteurs de cultures commerciales de la régions de Saint-Hyacinthe et de l'Estrie demandent donc à la Commission de tenir compte de cet essoufflement dans leur recommandation.

La fierté ça se transfère.
Dans des conditions gagnantes.